

Communiqué du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence

Paris, le 19 juin 2014

Le Comité de suivi de la réforme de l'intermittence a été auditionné ce mercredi 18 juin 2014 par le député Jean-Patrick Gille dans le cadre de sa mission sur la réforme en cours de l'assurance chômage.

Les parlementaires membres du Comité de suivi (Noël Mamère, André Gattolin et Danièle Auroi représentée - groupe écologiste, André Chassaigne et Pierre Laurent - groupe communiste, Fanélie Carrey-Conte et Laurent Grandguillaume - groupe socialiste) se sont joints aux organisations (CGT Spectacle, Coordination des Intermittents et Précaires, SYNDEAC, UFISC, SMA, SYNAVI, Syndicat du Cirque de Création, Fédération des Arts de la Rue, TIPPI, Collectif des Maternittentes).

Cette audition a été un moment important par la gravité des prises de parole. Les parlementaires membres du Comité de suivi ont insisté sur la nécessité que la gauche reste cohérente entre ses critiques du système d'indemnisation quand elle était dans l'opposition et ses actes aujourd'hui qu'elle est dans la majorité. Emus de ce bégaiement de l'histoire, ils en ont appelé au respect des travaux menés en amont, des propositions expertisées du Comité de suivi et des commissions parlementaires, témoignant de la volonté responsable des professionnels rassemblés autour de l'exigence d'une réforme juste et durable.

Les organisations comme les parlementaires, conscients du moment historique que nous vivons, ont clairement et unanimement demandé que la convention d'assurance chômage issue de l'accord du 22 mars 2014 ne soit pas agréée par le gouvernement. Ce choix politique est le seul moyen de redonner du temps à l'élaboration d'un système vertueux de solidarité interprofessionnelle, qui retrouve le sens de la protection sociale des plus précaires. La concertation envisagée avec l'Etat et les partenaires sociaux est une opportunité précieuse d'aborder la question essentielle d'une refonte globale, mais il faut laisser le temps de ces discussions concrètes avant tout agrément. Des mesures dilatoires ou compensatrices, en parallèle d'une entrée en vigueur des dispositions de cet accord inéquitable et déséquilibré, ne pourront qu'envenimer l'exaspération déjà très forte de tout le secteur culturel.

Les représentants du Comité de suivi ont solennellement transmis à Jean-Patrick Gille un message pour le gouvernement : **il est encore temps d'éviter le désastre !**

Les parlementaires et organisations membres du Comité de suivi

Contacts presse

Fabien André - 06 03 45 74 03

Jérôme Tisserand - 06 09 96 09 84